

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 5 NOVEMBRE 2018

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 5 novembre 2018 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sont présents les Conseillers(ère) Teddy Chiasson, Danielle Lamontagne, Sylvain Lavoie, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche, formant quorum sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande l'appui de la municipalité au sujet des changements climatiques et de l'acceptation de l'urgence d'agir. Le conseil étudiera la demande.

Une citoyenne questionne la politique familiale concernant le remboursement de couches lavables. Un point est ajouté à l'ordre du jour à cet effet.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-05/151

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

2018-11-05/152

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

PROCÈS VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2018.

2018-11-05/153

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 Comités externes :

1) MRC :

- Dépôt du nouveau rôle
- Adoption Plan d'action 2019
- Fête de la Famille le 2 décembre 2018
- Ajustement des salaires des employés
- Service d'animation estivale

2) Incendies :

- Aucun suivi

3) Régie des déchets :

- Aucun suivi

4) Sûreté du Québec

- Aucun suivi

5) TCCC :

- Rapport du Conseiller Anthony Laroche :
 - Plusieurs municipalités ont participé aux journées de la culture
 - Discussion sur la Voie des Pèlerins

6) Coopérative de solidarité :

- Rapport de Danielle Lamontagne
 - Prochaine réunion du CA le 6 novembre.

6.2 Services internes :

1) Voirie, aqueduc, égout :

- Rapport de l'inspecteur municipal sur les travaux
 - Voirie : patch d'asphalte, fossés chemins Klinck et Ouimet.
 - Aqueduc : Changement de pompe
 - Égout : Rien à signaler

2) Loisirs :

- Rapport du Conseiller Teddy Chiasson
 - Réunion la semaine prochaine
 - Patinoire : les bandes sont presque terminées

PROCÈS-VERBAUX

6.3 Suivi des dossiers et rapport du directeur général :

- 1) Formation ADMQ sur les contrats
- 2) Projet patinoire
- 3) Regroupement génie municipal
- 4) Suivi cannabis
- 5) Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 6) Vente pour taxes

6.4 Rapport de la mairesse :

- 1) Déjeuner-conférence
- 2) Vivre en ville
- 3) Rencontre avec la ministre Marie-Claude Bibeau sur le programme d'infrastructure Canada
- 4) Comité famille
- 5) Rapport de la réunion sur le centre de tri.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2018-11-05/154

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7715 à 7765 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 279 853.96 \$.

7.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2018

Le rapport financier est déposé aux membres du conseil.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR 2019

2018-11-05/155

CONSIDÉRANT l'offre de services 2019 proposée par la Ressourcerie des frontières;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement de l'entente de service pour l'année 2019, tel que proposé, soit au montant de 4 653 \$, payable en 4 versements égaux. La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer l'entente pour la municipalité de Dixville.

PROCÈS VERBAUX

7.3.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES

2018-11-05/156

Considérant qu'une seule compagnie a déposé une soumission;

Considérant que des prix étaient demandés pour un an et pour trois ans;

Il est proposé par le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat à la compagnie « Les transports Stanley Taylor (2015) inc » pour une période de trois ans, selon les prix suivants (incluant les taxes) :

Déchets (16 collectes par année)

2019 : 21 984.83 \$

2020 : 21 984.83 \$

2021 : 21 984.83 \$

Compost (28 collectes par année)

2019 : 19 696.60 \$

2020 : 19 696.60 \$

2021 : 19 696.60 \$

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.3.3 ADOPTION DU BUDGET 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Reporté.

7.3.4 ASSURANCES 2019 À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

2018-11-05/157

CONSIDÉRANT la demande de la MMQ de mettre à jour la police d'assurance de la municipalité ;

CONSIDÉRANT l'explication de la clause de règle proportionnelle;

CONSIDÉRANT l'offre d'ajout de certaines protections additionnelles ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de refuser les ajouts proposés par la MMQ pour le contrat d'assurance 2019.

PROCÈS-VERBAUX

- 2018-11-05/158 7.3.5 SOUPER DE NOËL DE LA MRC DE COATICOOK
- Il est proposé par le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de défrayer les coûts de participation des membres du conseil et du personnel désirant assister au souper de Noël de la MRC de Coaticook au montant de 55\$ par personne. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2018-11-05/159 7.3.6 EMBAUCHE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
- CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative de la municipalité quitte ses fonctions et qu'un processus d'embauche avait été élaboré par la municipalité ;
- Il est proposé par le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'engager Madame Marie-Soleil Beaulieu à titre de secrétaire-trésorière adjointe, et ce, à compter du 30 octobre 2018 selon une semaine normale de 35 heures et aux autres conditions prévues au contrat d'embauche.
- 2018-11-05/160 7.3.7 POLITIQUE FAMILIALE
- IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accorder la somme de :
- 200 \$ à Andrée Tremblay et Francis Cloutier pour leur 2^e enfant, bébé Dyson.
 - 300\$ à Corinne Hamelin-Gingras et Frédérick Wong pour leur 3^e enfant, bébé Adelaine-Rose.
- 2018-11-05/161 7.3.8 ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2019-2020
- IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter la grille des salaires des employés et des membres du conseil pour les années 2019-2020 et de la déposer aux archives de la municipalité sous la cote CC.40.
- 8.0 RÉSOLUTIONS**
- 2018-11-05/162 8.1 DEMANDES DES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR 2019 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
- IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de conserver les mêmes demandes que celles de l'an passé, incluant les ajouts qui avaient été faits, à savoir :
- Surveillance accrue pour le respect de la signalisation « arrêt » dans le village ;
 - Contrôler la vitesse dans le village et dans la montée du chemin Parker ;

PROCÈS VERBAUX

- Faire respecter l'interdiction de circuler pour les camions lourds sur les chemins Nadeau, Tremblay et Falconer ;
- Prévention et contact avec les jeunes dans le Parc.

8.2 ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR LE RECHARGEMENT DE GRAVIER ET LA RÉFECTION DES FOSSÉS SUR LE CHEMIN NADEAU

2018-11-05/163

CONSIDÉRANT que les travaux de rechargement de gravier et la réfection des fossés du chemin Nadeau sont terminés ;

CONSIDÉRANT que le coût net pour l'ensemble des travaux s'élève à 135 625,90 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés ;
- de confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Nadeau dont la gestion incombe à la municipalité ;
- de confirmer que le dossier de vérification a été constitué ;
- de transmettre la nouvelle programmation de travaux au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
- de transmettre cette résolution au Ministère (MTMDET) afin d'obtenir le versement de la subvention.

8.3 DEMANDE DE PARTAGE D'UNE PARTIE DES REDEVANCES REÇUES DES EXPLOITANTS DE GRAVIÈRES ET SABLIERES AVEC LA VILLE DE COATICOOK

2018-11-05/164

CONSIDÉRANT les articles 78.1 et suivants de la loi sur les compétences municipales (L.R.Q.c. C-47.1) qui permettent aux municipalités dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2009, les municipalités du Québec ayant des gravières et sablières sur leur territoire peuvent imposer une redevance à titre de contribution pour constituer un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics;

CONSIDÉRANT le sens de la loi, les redevances doivent servir à payer une partie des dommages causés par le transport des matières granulaires provenant des gravières et sablières;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook perçoit des redevances provenant de gravières et sablières situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT que dans leurs opérations de transport de matières granulaires vers leur client, certaines des gravières et sablières de la Ville de Coaticook ont dû transiter sur les voies publiques de la municipalité de Dixville;

PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que des dommages sont survenus sur certaines voies municipales, causés par ces opérations de transport et que des dépenses importantes en ont découlé;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec les dispositions de la loi, la municipalité de Dixville est en droit de réclamer une partie du fonds qui a été constitué par la Ville de Coaticook provenant des redevances reçues des exploitants de gravières et sablières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité :

QU'en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, le conseil de la municipalité de Dixville demande à la Ville de Coaticook de convenir d'une entente sur l'attribution d'une partie des redevances reçues des exploitants de gravières et sablières pour l'année 2018 et les suivantes.

QUE le conseil de la municipalité de Dixville propose que lui soit versée la moitié de la redevance reçue par la Ville de Coaticook, exclusivement pour les achats ayant transité sur les voies publiques de la municipalité de Dixville, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

QUE conformément aux dispositions de la loi, les sommes perçues serviront à la réfection des voies publiques qui ont servi au transport des matières granulaires provenant des gravières et sablières.

2018-11-05/165

8.4 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que le calendrier proposé pour les séances ordinaires de l'année 2019 soit accepté, c'est-à-dire le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception du :

- Lundi 14 janvier
- Mardi 2 juillet
- Mardi 3 septembre.

2018-11-05/166

8.5 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AU COMPTE BANCAIRE DE LA CIBC

CONSIDÉRANT que la Mairesse, ou en son absence, la personne désignée par le conseil pour agir à titre de remplaçant de la Mairesse et du directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés à signer auprès de la CIBC toutes transactions pour et au nom de la Municipalité ;

PROCÈS VERBAUX



CONSIDÉRANT le remplacement de l'adjointe administrative par le nouvelle secrétaire-trésorière adjointe;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et la mairesse à modifier les signataires à la Banque Canadienne impériale de Commerce comme suit :

- Mairesse : Françoise Bouchard
- Maire adjoint : Roger Heath
- Directeur général : Sylvain Benoit
- Secrétaire-trésorière adjointe : Marie-Soleil Beaulieu

- Titulaires de la carte visa CIBC: Françoise Bouchard
Sylvain Benoit.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES

10.1 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2018-11-05/167

ATTENDU QUE la municipalité de Dixville a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Dixville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Dixville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

10.2 POLITIQUE FAMILIALE – COUCHES LAVABLES

2018-11-05/168

CONSIDÉRANT la politique familiale de la municipalité de Dixville dans laquelle est stipulé que :

« La municipalité veut favoriser des économies pour les jeunes familles et contribuer à la protection de l'environnement par la réduction des matières enfouies au site d'enfouissement. Pour ce faire, elle remboursera aux jeunes familles la somme de 100\$ pour l'achat des couches de coton, sur présentation des factures d'achat détaillées et payées. » ;

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Martineau-Dupont demande au conseil municipal d'accepter sa demande de remboursement pour l'achat de couches lavables, malgré

PROCÈS-VERBAUX



l'absence de facture puisqu'elle a acheté des couches lavables usagées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de madame Maude Martineau-Dupont quant au paiement de la subvention de 100\$ pour l'achat de couches lavables. Celle-ci devra toutefois présenter les preuves d'achat manuscrites qu'elle a en sa possession.

10.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION DU COMITÉ DE PILOTAGE FAMILLE ET AÎNÉS

2018-11-05/169

La conseillère Danielle Lamontagne dépose le rapport du comité de pilotage dans le cadre du renouvellement de la politique familiale et des aînés.

Il est proposé par le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport de consultation du 5 novembre 2018.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Anthony Laroche questionne le mode de transmission des documents des élus à savoir si un autre moyen de communication pourrait être mis en place afin de faciliter le transfert des informations préparatoires aux conseils municipaux. Ce dossier sera discuté ultérieurement.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-11-05/170

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h35.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.